

## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE BACS POUR UNE MANIFESTATION

*Demande à transmettre au service Gestion des déchets de la COMPA.  
Délai recommandé : au minimum 1 mois avant la manifestation.*

### Identification

Nature juridique :	<input type="radio"/> Artisan, commerçant	<input type="radio"/> Société	<input type="radio"/> Association	<input type="radio"/> Autre : .....
Nom de l'entreprise ou association :	.....			
Nom et prénom du gérant :	.....			
Téléphone :	.....	Mail :	.....	
N° de SIRET:	.....			

### Adresse de la manifestation

Adresse :	.....		
Code Postal :	.....	Ville :	.....
Informations complémentaires sur lieu de la manifestation (ex : proche forêt, proche carrefour avec D16, ...) :	.....		
.....			

### Adresse de facturation

A adresser à :	.....		
Adresse :	.....		
Code Postal :	.....	Ville :	.....

### Détails de la manifestation

Dates de la manifestation - durée :	.....
Nature de la manifestation :	.....
Nombre de visiteurs attendus :	.....
Date de livraison des bacs (souhaitée) :	.....

### A compléter par la Compa et retourner au demandeur :

Localisation du lieu de livraison/collecte et retrait des bacs :	.....
.....	
Date de livraison des bacs :	.....
Date de la dernière collecte des déchets :	.....
Date du retrait des bacs, <b>après la dernière collecte</b> :	.....

## Estimation de la production de déchets

Pour estimer la production de déchets lors de la manifestation, multiplier le nombre de personnes attendues par jour par le nombre de jour (tableau ci-dessous donné à titre informatif).

La COMPA assure la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers jusqu'à 2 000 participants (3 080 L d'ordures ménagères et d'emballages). **Au-delà de 3 080 L de déchets produits par semaine (soit 4 bacs de 770 L) il est nécessaire de recourir à un prestataire privé qualifié.**

Une manifestation « Eco conçue » est une manifestation qui met en place des solutions pour réduire les déchets comme de la vaisselle réutilisable (ex : gobelets consignés), des grands conditionnements ou des tireuses, la limitation du gaspillage.

Nombre de personnes attendues /jour	Taille et nombre de bac pour une manifestation Eco conçue	Taille et nombre de bac pour les autres manifestations
125	180 L	240 L
250	360 L	360 L + 120 L
500	770 L	770 L + 180 L
750	770 L + 360 L	2 x 770 L
1 000	2 x 770 L	3 x 770 L + 360 L
1 500	3 x 770 L	4 x 770 L
2 000	4 x 770 L	

## Conditions de collecte des déchets

- \* Les ordures ménagères sont collectées en bacs pucés à une fréquence maximale d'une fois par semaine. Les ordures ménagères et les emballages sont collectés le même jour.
- \* Les emballages ménagers sont collectés en bacs jaunes. Si les emballages ne sont pas correctement triés, ils seront collectés avec les ordures ménagères et facturés.
- \* **Le jour et la date de collecte des déchets sont fixés par la COMPA au regard du calendrier de collecte (la collecte a lieu tous les 15 jours) et non au regard de l'évènement.**
- \* **=> Les bacs ordures ménagères et emballages ménagers doivent être présentés à la collecte la veille au soir du jour de collecte. Aucun sac d'ordures ménagères ne devra être mis à côté du bac, ceux-ci ne seront pas collectés et seront considérés comme des dépôts sauvages.**
- \* Le verre et les papiers sont collectés dans des colonnes aériennes situées sur l'ensemble du territoire. Vous trouverez leurs emplacements sur le site internet [cartacompa.pays-ancenis.com](http://cartacompa.pays-ancenis.com).

### A renvoyer à :

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis  
Centre Administratif « Les Ursulines » CS 50201 - 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex  
ou [dechets@pays-ancenis.com](mailto:dechets@pays-ancenis.com)

## Tarification des bacs mis à disposition

Chaque bac d'ordures ménagères est soumis à la redevance incitative.  
Le tarif de collecte et traitement comprend:

- \* Une part fixe calculée au prorata du nombre de jours de mise à disposition du bac,
- \* Un tarif unitaire pour toute levée.

Chaque bac d'ordures ménagères et d'emballages ménagers mis à disposition **est facturé 35 €**, ce qui comprend l'attribution et le retrait.

**A compter du 1er janvier 2024**

Litrage à livrer <i>Cochez le volume que vous souhaitez et indiquez le nombre de bac</i>	Part fixe annuelle	Part fixe à la journée <i>Calcul de la période à facturer au prorata jours</i>	Montant de la levée
<input type="checkbox"/> 120 L x .....bac(s) ordures ménagères	177 €	0,48 €	8 €
<input type="checkbox"/> 180 L x .....bac(s) ordures ménagères	222 €	0,61 €	12 €
<input type="checkbox"/> 240 L x .....bac(s) ordures ménagères	259 €	0,71 €	16 €
<input type="checkbox"/> 360 L x .....bac(s) ordures ménagères	343 €	0,94 €	24 €
<input type="checkbox"/> 770 L x .....bac(s) ordures ménagères	635 €	1,74 €	52 €
<input type="checkbox"/> 360 L x .....bac(s) jaunes d'emballages ménagers	Pas de facturation de levée sur le bac jaune	Pas de facturation de levée sur le bac jaune	Pas de facturation de levée sur le bac jaune

## Outils de sensibilisation disponibles sur demande auprès de la COMPA A venir retirer au siège de la COMPA à Ancenis-St Géréon

### Thématique « Collecte, tri et recyclage » :

- Frise : « Temps de dégradation des déchets dans la nature »
- Affiche « Salles festives » : rappel des consignes pour les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables
- Cocotte en papier (jeu/quizz) : modèle fourni par la COMPA (impressions supplémentaires à la charge de l'organisateur)

### Thématique « Prévention des déchets » :

- Exposition « Le compostage, suivez le guide » : 9 panneaux formats A3
- Exposition « Les emballages, mieux les comprendre pour moins en produire » : 18 panneaux formats A3
- Guides d'informations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) :
  - Que faire de ses déchets
  - Le compostage et le paillage

### Conseils pour votre évènement :

Il est nécessaire de **désigner des référents « Déchets »** pour transmettre les consignes de tri et veiller à la propreté durant l'évènement.

Commentaires : .....

Fait à : .....

Le : ...../...../.....

Signature :